



MAIRIE D'APCHAT

2 rue de la Mairie
63420 APCHAT

Tél : 04 73 71 80 07
mairie.apchat@orange.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif et le budget supplémentaire sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Le compte administratif est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Le compte administratif de l'exercice N doit être adopté avant le 30 juin de l'année N+1. L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et n'y point prendre part (article L 2121-14).

Le compte administratif 2024 a été voté le 11 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Les dépenses sont regroupées en chapitre globaux :

Les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité (électricité, assurances, entretien bâtiments et voirie, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune).

Les dépenses de personnel (salaires + charges + assurance du personnel) ;

Les dépenses obligatoires (indemnités élus + frais fonctionnement école + participation aux organismes de regroupement + frais incendie, subventions aux associations) ;

Les dépenses financières (intérêt des emprunts) ;

Les dépenses d'ordre (amortissement pour la partie assainissement).

Les recettes de fonctionnement sont aussi regroupées en chapitre globaux :

Les produits de service ou du domaine (recette d'assainissement, estives) ;

Les impôts : impôts locaux, taxe additionnelle droit de mutation) ;

Les dotations versées par l'état (DGF, DSR, compensation de l'état pour les impôts) ;

Les revenus des immeubles (location de logement ou de salle polyvalente).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	77 878.81 €	Excédent brut reporté	0,00 €
Dépenses de personnel	101 258.35 €	Recettes des services	4 510.13 €
Autres dépenses de gestion courante	20 808.86 €	Impôts et taxes	157 440.70 €
Dépenses financières	240.72 €	Dotations et participations	123 162.26 €
Dépenses exceptionnelles	0.00 €	Autres recettes de gestion courante	51 812.09 €
Atténuation de produits	3 124.31 €	Recettes exceptionnelles	0.00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Recettes financières	8.10 €
Total dépenses réelles	203 311.05 €	Autres recettes - Atténuation de charges	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 282.17 €	Total recettes réelles	336 933.28 €
Virement à la section d'investissement	0,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €
Total général	206 593.22 €	Total général	336 933.28€

c) La fiscalité

Taux des impôts locaux pour 2024

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit voté
Taxe foncière propriétés bâties	175 156.00 €	40,38 %	70 728.00 €
Taxe foncière propriétés non bâties	73 824.00 €	79,00 %	58 321 €
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	110 196.00 €	13,00 %	14 325 €
TOTAL	359 176.00 €	-	143 374 €

d) Le personnel

2 agents titulaires de la FPT :

- 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe à 30h/semaine
- 1 adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe à 35h/semaine

CDD remplacement :

- 1 agent des services techniques à 30h/semaine

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Remboursement d'emprunts	9 925.02 €	FCTVA	40 227.18 €
Travaux de bâtiments	716.01 €	Affectation (mise en réserve)	81 157.47 €
Travaux de voirie	251 793.11 €	Cessions d'immobilisations	0,00 €
Autres travaux (outillage, informatique, mobilier urbain, matériel cuisine, restauration registres, bouche incendie, Eclairage Public, reprise concessions cimetière et plan, panneaux, études ...)	20 960.28 €	Taxe aménagement	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	subventions	27 085.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	8 100.00€	Emprunt	0.00 €
		Caution	0.00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	11 382.17 €
Total général	291 494.42 €	Total général	159 851.82 €

c) Les principaux travaux de l'année

- Matériel communal (5 117.73 €)
- Voirie 2022 Voie accès à La Roche, voie accès à Florat et voie dans Sagheat (11 472.60 €)
- Travaux cimetière (14 961 €)
- Reprofilage chemins (26 418 €)
- Pont de Sagheat (12 772.60 €)
- Passerelle Pont de la Planche (5 888.95 €)
- Voirie 2024 Fourges, Générargues, Heumes, route d'Anzat (185 329.32 €)
- Aménagement La Brugièrre et Zanières (9 912.24 €)

d) Les subventions d'investissements perçues

- REGION Abords Mairie : 7 897 €
- DETR Voirie Florat-Laroche : 9 000 €
- DEPARTEMENT 63 Passerelle Pont de La Planche : 3 430 €
- FDC API Aménagement Laroche : 6 758 €

e) Principaux ratios

Population INSEE au 1^{er} janvier 2024 : 162 hab

Informations financières - Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 255 €
Produits des impositions directes / population	972 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	2 080 €
Dépenses d'équipement brut / population	1 688 €
Encours de la dette / population	434 €
DGF / population	499 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	50 %
Dépenses réelles de fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	63 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	81 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	21 %

f) Etat de la dette

Prêteur	Capital initial	Date initiale	Date de fin	Taux	Type de taux	Capital restant dû au 31/12/2024
Crédit Agricole	100 000 €	07/05/2021	07/05/2031	0,30 %	Fixe	70 313.90 €